Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 029-212901771-20251208-2025DCM093-DE

Commune de Plouarzel
Ti ker Plouarzhel
Département du Finistère
Penn ar Bed

Date de convocation :
28/11/2025
Date d'affichage :
28/11/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq
le huit décembre
à vingt heure trente minutes

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente en séance publique sous la présidence de Monsieur André TALARMIN, Maire.

Présents :, M. Talarmin, Mme Conq, M. Bonaventur, Mme Evain, Mme Chentil J., M. Cloitre, Mme Hoarau, M. Batany, M. Le Bec, M. Reux, M. Petton S., M. Jezequel, Mme Chentil M-C, Mme Jourden, Mme Lannuzel, Mme Pellé, Mme Jestin, M. Petton C, Mme Bouvier, , M. Jestin, M. Petton J., M. Quéméneur, Mme Viala

Absents représentés : M. Bourlès qui a donné pouvoir à M. Bonaventur, Mme Caouissin qui a donné pouvoir à M. Talarmin, Mme Gélébart qui a donné pouvoir à Mme Lannuzel.

Absents : M. Loëgel

Secrétaire : M. Philippe Batany

2025DCM093	**VALIDATION DU DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS (D.IC.R.I.M)**

Exposé :

Le Document d'information sur les risques majeurs (DICRIM) est présenté au conseil municipal.

Ce document a pour objet d'informer les habitants :

- sur les risques naturels et technologiques qui concernent la commune,
- Sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque.

Délibération :
Vu les articles L.125-2 et L.125-9 et R 125-9 à R125-27 du code de l'environnement qui précisent le droit à l'information de chaque citoyen sur les risques majeurs, les mesures de sauvegarde pour s'en protéger, définissent le contenu et la forme de cette information ;
Vu le Code de l'environnement, et notamment les articles R 125-12 à R 125-14, relatifs aux obligations réglementaires en matière d'affichage es consignes de sécurité figurant dans le DICRIM ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est invité à :

- Adopter le DICRIM annexé à la présente délibération ;

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré à Plouarzel les mêmes jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme du Registre des Délibérations.

Le Maire,
André TALARMIN.

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 029-212901771-20251208-2025DCM093-DE

Certifié exécutoire	La présente délibération peut fait l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.